



## changement de destinataire de la pension alimentaire

Par **jouly**, le **19/01/2010** à **19:16**

Bonjour,

Ma soeur (19 ans) et moi même (21 ans) (toutes deux étudiantes) avons l'intention de quitter le domicile familial l'année prochaine. Mes parents étant divorcés, mon père verse une pension alimentaire pour nous deux à ma mère. J'aimerais connaître la procédure à suivre pour que mon père puisse nous verser directement la pension alimentaire. Sachant que mes deux parents sont d'accords sur cette démarche.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Laure11**, le **19/01/2010** à **19:29**

Bonsoir,

Si vos deux parents sont d'accord, il n'y a pas de problème puisque la pension alimentaire est versée pour les enfants. Il est inutile de faire une quelconque démarche.

Simplement, si vous faites des déclarations de revenus séparées de vos parents, ne pas oublier d'inscrire le montant de la pension alimentaire versée par votre père.

Cordialement.

Par **jouly**, le **19/01/2010** à **19:46**

Merci beaucoup pour votre réponse si rapide.

Cordialement.